



## Opérateur gsm arnaque? besoin d'aide

Par **Piki**, le **30/07/2009** à **21:30**

Bonjour,

J'ai un petit soucis avec Proximus... J'aimerais donc votre aide d'un point de vue juridique.

Lors de ma journée au salon de l'auto, j'ai été accosté par deux vendeurs Proximus. Ces derniers m'ont proposé une formule "soit-disant avantageuse".

Si je signe un contrat avec Proximus, je reçois 50% de crédit d'appel en plus chaque mois + un tarif à la minute plus bas que mon tarif Proximus actuel.

J'ai donc signé le contrat pour un montant de 15Euros par mois. Etant donné que sur le contrat la mention des 50% gratuit n'apparaissait nul part, j'ai demandé au vendeur qu'il ajoute cette mention par écrit sur le contrat.

\*Je n'ai jamais reçu mon crédit gratuit

\*Il ne me semble pas que j'aie un jour bénéficié de ce "tarif avantageux".

\*Les vendeurs ne m'ont pas remis un double du contrat...

Les vendeurs parlais français, mais m'ont fait signer un contrat en Néerlandais. Chose que je pouvais aisément remplir étant donné que je parle un peu Néerlandais et qu'ils n'avaient pas de copie du formulaire en français.

J'ai donc su remplir : Nom,Prénom.Adresse...

Le problème est que je ne rentre que chez moi qu'une à deux fois par moi.s J'ai donc payé un mois en retard. Quand je consulte mes relevés de comptes en banque j'ai bien tout payé, mais Proximus me menace d'aller au tribunal et me compte des frais d'arriéré... et me

réclame de l'argent.

Quelles sont les conditions pour résilier un tel contrat?

Suis-je en droit de réclamer un double du contrat que j'ai signé + une traduction?

Le vendeur ne devait il pas me remettre une copie lors de la signature?... J'ai signé sur le moment parceque l'offre qu'ils me présentaient semblaient être avantageuse, mais celà me semble être plus une arnaque qu'autre chose...

Merci pour votre aide,

Pierre